

Boules à mites : nouveaux emballages et nouveaux ingrédients de base



Depuis très longtemps, les consommateurs associent les Boules à mites au produit cristallin blanc en forme de bille emballé de cellophane craquant.

Il y a quelques années, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada a révisé la catégorie boules à mites des produits antiparasitaires quant à la sécurité et à l'usage du produit. L'Agence en est arrivée à la conclusion que l'industrie devait créer un emballage qui :

- aiderait à prévenir l'ingestion accidentelle et / ou le contact cutané des boules à mites chez les enfants;
- permettrait une évaporation libre des boules à mites;
- serait refermable pour empêcher le produit inutilisé de s'évaporer dans l'emballage.



Recochem a travaillé avec l'industrie de l'emballage pour concevoir un nouveau « sachet » fabriqué d'un matériau résistant à la déchirure qui permet aux boules à mites de sublimer (s'évaporer) comme il se doit. Cet emballage a deux fonctions : il prévient l'ingestion accidentelle par des enfants et permet la manipulation du produit sans contact cutané.

Recochem a de plus créé un nouveau sachet refermable pour que les boules inutilisées puissent être rangées sans s'évaporer dans l'emballage.



Recochem offrira des Boules à mites de paradichlorobenzène et parfumées de cèdre

Dans le cadre de ces changements, Recochem remplacera aussi le naphthalène des boules à mites par du paradichlorobenzène qui a une puissance d'extermination des mites doublement plus efficace que le naphthalène. Le consommateur ne devra donc utiliser que la moitié du volume de paradichlorobenzène. De plus, en diminuant ainsi le dosage, les composés organiques volatils (COV) sont réduits de moitié, une excellente nouvelle pour l'environnement!

Du fait des nouvelles exigences en matière d'emballage, Recochem a dû renoncer aux Flocons et aux Cristaux antimites à cause de complications et de coûts élevés associés à la fabrication de ces produits.



Boules à mites : nouveaux emballages et nouveaux ingrédients de base



Anciens emballages



10-902/800 g 10-900/350 g 10-906/200 g

Nouveaux emballages



10-803/340 g 10-802/170 g 10-801/90 g



10-961/350 g



10-861/170 g

Article n°	Unité	Quantité	Caisse			Configuration de palette		CUP	SCC	
			Poids (kg)	Dimensions (cm) (ha x lo x la)		Travée	Étages			
PARA-ZENE®										
10-801	90 g	48	4,50	21,31	50,04	17,00	14	4	0-56438-10801-6	300-56438-10801-7
10-802	170 g	8	1,50	27,46	18,57	11,11	20	5	0-56438-10802-3	800-56438-10802-9
10-803	340 g	6	2,00	24,45	23,50	13,34	20	5	0-56438-10803-0	600-56438-10803-2
PARA-ZENE® parfumé de cèdre										
10-861	170 g	8	1,50	27,46	18,57	11,11	20	5	0-56438-10861-0	800-56438-10861-6

